



LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

DIRECTION DES RELATIONS
EXTERNES ET DU CADRE DE VIE

Bureau du cadre de vie

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique au titre du code de l'environnement préalable au projet de travaux de sécurisation et de confortement du barrage du Bras de la Plaine, situé sur le territoire de la commune de l'Entre-Deux a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2019-41/SG/DRECV en date du 09 janvier 2019 portant sur l'autorisation environnementale avec étude d'impact.

Le responsable du projet est :

Conseil départemental
2, rue de la Source
97400 SAINT-DENIS

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

L'ouvrage du Bras de la Plaine, autorisé en 1966 et mis en service en 1971, est un ouvrage stratégique pour l'alimentation en eau de la micro région-Sud : 45 millions de m³ prélevés/an pour l'irrigation et l'approvisionnement en eau de 5 communes du Sud. Depuis sa mise en service en 1971, l'ouvrage est fortement exposé aux régimes torrentiels de la rivière. Il a subi de nombreux dommages qui ont nécessité plusieurs travaux de réfection et de consolidation qui n'ont pas apporté de solutions durables. Il est donc nécessaire de réhabiliter le barrage.

Les travaux ont pour objectifs et prévoient :

- la mise en conformité des ouvrages vis-à-vis des exigences réglementaires (débit réservé, passes à poissons, dispositifs de dévalaison et de mesure de turbidité, débit capté, débit réservé...),
- le confortement et l'adaptation des ouvrages,
- l'amélioration fonctionnelle de l'ouvrage (motorisation, guidage du lit de la rivière vers les ouvrages, délocalisation de la colonie de salanganes présente dans l'ouvrage...).

Les travaux vont nécessiter la réalisation d'une piste dans le lit de la rivière sur un linéaire de près de 12 km, dans les gorges du Bras de la Plaine. Cette piste sera réservée exclusivement aux besoins du chantier et sera démantelée à l'issue des travaux.

L'accès aux ouvrages en phase chantier sera réalisé par une piste provisoire suivant le lit de la rivière sur environ 12,5 km depuis le pont du CD 26 (ancien pont métallique de la commune de l'Entre-Deux) jusqu'au barrage du Bras de la Plaine. Par ailleurs, l'autorisation de prélèvement arrivant à échéance le 24 février 2020, il s'agit également de la renouveler.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment l'avis de l'autorité environnementale et l'étude d'impact, sera déposé **du 28 janvier 2019 au 28 février 2019 inclus**, à la mairie principale de l'Entre-Deux ainsi qu'à la mairie de Saint-Pierre.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique-loisurleau@reunion.pref.gouv.fr ou les adresser par écrit, au siège de l'enquête (mairie de l'Entre-Deux), à l'attention du commissaire enquêteur, qui recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

Mairie principale de l'Entre-Deux

28 janvier 2019	de 09 heures à 12 heures
13 février 2019	de 09 heures à 12 heures
28 février 2019	de 13 heures à 16 heures

Mairie de Saint-Pierre :

07 février 2019	de 09 heures à 12 heures
------------------------	---------------------------------

Les observations et propositions du public pourront être consultées sur le site internet de la préfecture de La Réunion.

Monsieur Philippe MASTERNAK est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique à la mairie de l'Entre-Deux, à la sous-préfecture de Saint-Pierre et à la préfecture (direction des relations externes et du cadre de vie - bureau du cadre de vie - situé au 26, avenue de la Victoire – Saint-Denis).

L'arrêté d'autorisation relève d'une décision préfectorale après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).